

OPTION DE SUCCESSION

Renonciation – Acceptation sous bénéfice d'inventaire – Usufruit - Part d'enfant légitime

Au tribunal d'arrondissement de **Luxembourg**, le service du greffier en chef qui reçoit les options est ouvert au public les jours ouvrables de **8.15 heures à 11.30 heures** et actuellement fermé au public les après-midis en raison de la crise sanitaire. Pour toute démarche, il est recommandé de **prendre un rendez-vous** (Tel. : 47 59 81 – 2449 / - 2452 / - 2596 / - 2710).

Documents à présenter pour faire une déclaration d'option :

- une pièce d'identité du déclarant
- un acte de décès avec **mention expresse du lieu du dernier domicile**
- **16€ en espèces** pour le timbre d'enregistrement (par acte)
- le cas échéant : **14€ en espèces** supplémentaires pour chaque procuration jointe à l'acte

Après avoir pris rendez-vous, le déclarant se présente en personne au bureau TL.037 ou donne procuration à une autre personne pour le représenter.

En cas de procuration :

- prière d'utiliser pour la procuration le formulaire sur www.justice.public.lu sous les rubriques « famille » et « successions »
- joindre une **copie de la carte d'identité de la personne qui donne procuration**

En cas de renonciation au nom d'un enfant mineur :

La renonciation par un adulte pour son enfant mineur ne peut se faire qu'avec une autorisation préalable du juge aux affaires familiales. Pour toute information s'adresser au :

Tribunal – Juge aux affaires familiales
Tél. : + 352 47 59 81 - 2352 / - 2685
Cité judiciaire
Bâtiment BC - Bureau BC 4.15
Plateau du Saint-Esprit L-2080 Luxembourg